



Défenseuse
des Nations Unies
des droits des victimes

Rapport Annuel 2019



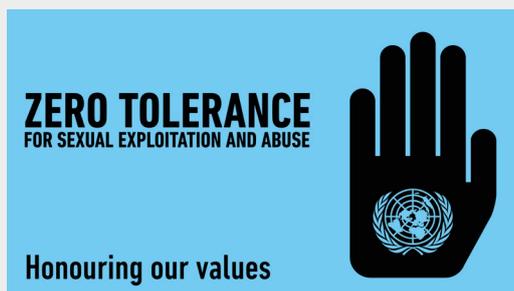
'Ma priorité est de donner une visibilité à celles et ceux qui ont souffert, notamment en me connectant avec eux personnellement. Je souhaite amplifier leur voix d'une manière qui ne peut être ignorée et les soutenir dans la reconstruction de leur vie'

Jane Connors

Défenseuse des droits des victimes

Contenu

- 4 Avant-propos
- 5 Un cadre des Nations Unies pour les droits des victimes
- 11 Notre travail sur le terrain
- 19 Plaidoyer pour les droits des victimes
- 20 Feuille de route pour 2020
- 22 Ressources



Impression

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes (OVRA)

L-0337 | Secrétariat des Nations Unies, New York,
NY 10017 États-Unis

Tel +1 212 963 1673

Courriel ovra@un.org



https://twitter.com/UN_OVRA

Photo de couverture : Administration postale des Nations Unies. Timbre illustré par Chris Gash (États-Unis) 2019.

Design: Yvonne Nelson Brand Design, Amsterdam, Pays-Bas (Volontaire en ligne des Nations Unies).

© OVRA 2020

Avant-propos



Depuis le peu de temps où le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes est devenu pleinement opérationnel, il s'est engagé dans de nombreuses activités afin d'honorer l'engagement du Secrétaire général de placer les victimes au centre de tous les efforts des Nations Unies pour prévenir et répondre à l'exploitation et aux atteintes sexuelles commis par son personnel. Des résultats concrets pour les victimes de ces torts, comme indiqués dans le présent rapport, ont été réalisés en 2019, mais il reste encore beaucoup à faire, afin de garantir que des ressources appropriées pour la protection et l'assistance aux victimes, soient disponibles.

À mesure que nous avancerons en 2020, cela deviendra encore plus difficile alors que le monde est confronté à une crise sanitaire et économique mondiale, déclenchée par la pandémie de COVID-19 et affectant tous les aspects de notre vie. Pendant cette période, notre tâche consistant à fournir un soutien et une assistance aux victimes identifiées d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies, ainsi qu'à toute nouvelle victime susceptible de se manifester, rencontrera des difficultés, mais sera cruciale.

Les Équipes de déontologie et discipline intégrées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à certaines missions politiques spéciales, les Officiers principaux des droits des victimes et les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain, nous informent que les restrictions à leurs déplacements et à ceux des victimes, ainsi que les mesures d'atténuation, telles que les couvre-feux, compromettent le maintien de la communication et l'interaction avec les victimes. Ils ont également un impact négatif sur la prestation de services et le soutien aux projets mis à la disposition des victimes. Malheureusement, les projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, peuvent être suspendus, ce qui nuira davantage aux victimes.

Mon Bureau et nos Officiers principaux des droits des victimes sur le terrain travaillent avec tous nos partenaires afin de trouver des moyens pour faire en sorte que l'assistance et le soutien aux victimes puissent se poursuivre et que leurs droits soient respectés. Je compte sur votre soutien continu en ces temps particulièrement difficiles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jane Connors'.

Jane Connors

Défenseuse des droits des victimes

Un cadre des Nations Unies pour les droits des victimes

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a continué de progresser au cours de l'année 2019 pour mettre en place un effort institutionnalisé à l'échelle du système, afin de placer les victimes au centre de la réponse des Nations Unies à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

Cela a impliqué un plaidoyer et un engagement continu avec les États Membres, les partenaires du système des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes afin de réaliser l'élément clé de la stratégie du Secrétaire général visant à donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes dans nos efforts pour prévenir et répondre à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

Cela est également au cœur des efforts mondiaux visant à réaliser l'Agenda 2030 des Nations Unies pour « ne laisser personne de côté », en promouvant des sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (Objectif de développement durable (ODD) 16), et de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles (ODD 5).

Placer les victimes au centre

La Défenseuse des droits des victimes a organisé une réunion de travail sur les droits des victimes à New York du 30 au 31 mai 2019, réunissant plus de

50 experts du monde entier dans le but de partager des informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de signalements et d'enquêtes, mais aussi sur la fourniture d'assistance, sur la protection des victimes et des témoins, sur les communications et le suivi avec les victimes, et sur l'accès à la justice.

Les discussions lors de cette réunion ont porté sur un projet de déclaration des droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles proposé par la Défenseuse des droits des victimes. La déclaration vise à souligner une compréhension commune de l'approche centrée sur la victime à l'échelle du système, et à souligner l'engagement des Nations Unies à placer les droits et la dignité des victimes au centre de ses efforts. Elle est également destinée à servir de point de référence commun à tout le personnel travaillant sous le drapeau des Nations Unies et à fournir des indications claires aux victimes pour qu'elles comprennent et revendiquent leurs droits.

En tenant compte des observations et des commentaires reçus au cours de cette réunion de travail et sur la base de consultations ultérieures

'L' approche des droits des victimes signifie encourager les personnes à signaler les allégations, enquêter sur ces plaintes avec compassion et tenir les auteurs responsables'

avec des experts individuels, le travail sur le projet de déclaration s'est poursuivi tout au long de l'année. La déclaration sera présentée pour une consultation plus large au sein du Groupe de travail sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et transmise à la direction des Nations Unies pour approbation éventuelle en 2020.

Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

En étroite collaboration avec le Service déontologie et discipline du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité des Nations Unies et UNICEF, qui a dirigé une initiative visant à créer un [Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles](#) (le Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes), la Défenseuse des droits des victimes a soutenu sa finalisation en 2019.

Le Protocole a été approuvé par le Groupe de travail de haut niveau en décembre 2019 et sera déployé à l'échelle du système en 2020. Il vise à fournir une orientation cohérente dans l'ensemble du système des Nations Unies sur la fourniture d'une assistance et d'un soutien aux victimes. Comme précisé dans le Protocole, l'assistance et le soutien seront fournis en tenant compte des intérêts supérieurs de la victime.

Le Protocole sur la prise en charge des victimes est solidement ancré dans les principes et droits qui sous-tendent une approche centrée sur la victime, notamment la dignité et le respect, la sécurité, les soins et le traitement, la vie

privée et la confidentialité. Le Protocole sur la prise en charge des victimes marque une étape importante dans l'approche des Nations Unies à l'égard des victimes et s'appuie sur la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, adopté par l'Assemblée générale en 2007. Le Protocole reflète également l'expérience et les enseignements tirés depuis lors.

Projet pilote visant à recenser les services disponibles aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

En 2018, le Secrétaire général a demandé à la Défenseuse des droits des victimes d'établir un inventaire complet des services à l'échelle du système, en s'appuyant sur les travaux déjà menés dans ce domaine, afin de fournir un aperçu clair des lacunes, des chevauchements, des enseignements tirés et des meilleures pratiques. Cela faisait suite à la demande faite par l'Assemblée générale au Secrétaire général en 2017 de procéder à une analyse globale de la coopération entre les entités des Nations Unies au niveau des pays en ce qui concerne l'assistance et l'appui aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.¹

Au cours de l'année écoulée, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a recensé les services disponibles pour les victimes d'exploitation et

¹ A/RES/71/297, paragraphe 12

‘Une approche des droits des victimes signifie donner la parole aux victimes, se concentrer sur leurs expériences’

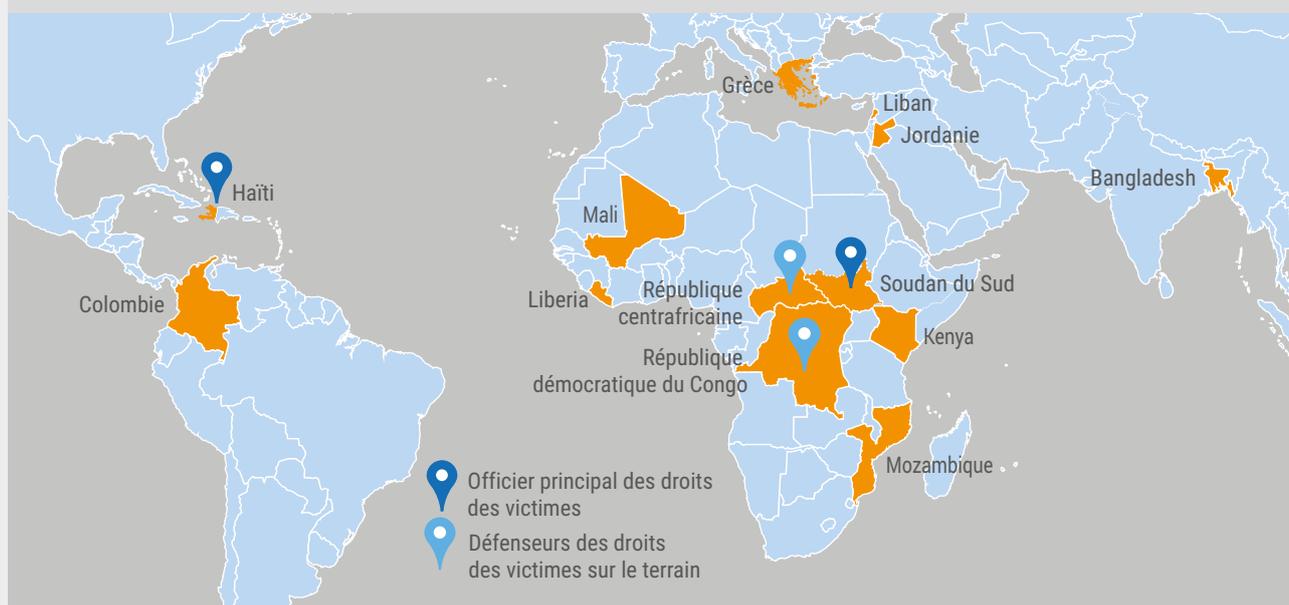
d’atteintes sexuelles, y compris l’assistance juridique, médicale, psychosociale, ainsi que le soutien en matière de sécurité, d’hébergement d’accueil et des moyens de subsistance dans 13 pays: Bangladesh, Colombie, Grèce, Haïti, Jordanie, Kenya, Liban, Liberia, Mali, Mozambique, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Soudan du Sud. Ces pays comprennent des opérations de maintien de la paix, ainsi que des contextes humanitaires et de développement reflétant la nature systémique du mandat du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes.

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a élaboré des résumés en ligne des profils de pays qui donnent un aperçu des services disponibles, créés sur la base d’études documentaires, de réponses aux questionnaires distribués aux entités des Nations

Unies, aux organisations de la société civile et aux prestataires de services, et quand cela a été possible, de visites techniques. Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et les Officiers principaux des droits des victimes ont également soutenu la collecte d’informations et contribué aux profils de pays.

Les résultats de cette cartographie indiquent que les services pour les victimes d’exploitation et d’atteintes sexuelles sont souvent intégrés aux programmes existants, le plus souvent pour les victimes de violences sexistes et fondées sur le genre. Les informations fournies par le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes indiquent également que les services dédiés et spécialisés pour les victimes d’exploitation et d’atteintes sexuelles font défaut ou sont fournis de manière ponctuelle en raison de ressources humaines et financières limitées.

CARTOGRAPHIE DU PROJET PILOTE DE LA DÉFENSEUSE DES DROITS DES VICTIMES



Des lacunes particulières ont été constatées dans les domaines de l'assistance juridique, du soutien aux moyens de subsistance et en matière de sécurité et de protection. Les résultats suggèrent également que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour assurer la cohérence des données et des informations concernant l'assistance offerte aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies sur le terrain.

En outre, alors que la base de données du Système de Suivi de l'Assistance aux Victimes (SSAV), mis au point par le Service déontologie et discipline du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, a été déployé dans les pays où des Équipes déontologie et discipline sont en place, il n'y a pas d'outils à l'échelle du système pour suivre les victimes et l'assistance qu'elles ont pu recevoir, ainsi que sur les fournisseurs de services disponibles dans le pays.

L'exercice pilote de cartographie du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes vise à fournir une base de référence pour le développement futur, par les entités des Nations Unies, de programmes axés sur les victimes, et à générer un élan de tel sorte que des exercices similaires puissent être entrepris dans d'autres pays. Des consultations avec les principales parties prenantes sur les résultats de ce projet pilote et les prochaines étapes, se tiendront en 2020.



Colombie | En haut: Réunion de la Défenseuse des droits des victimes avec l'équipe de coordination locale des Nations Unies, Bureau de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (UNVMC). Cúcuta, Colombie, avril 2019. Photo de l'ONU/Diego Morales. En bas: La Défenseuse des droits des victimes s'entretient avec le Chef du bureau local de l'UNVMC à Cúcuta, Colombie, avril 2019. Photo de l'ONU/Diego Morales.



You
abuse someone
because
he/she **trusts** you
more than
you deserve

Remember:



Sexual activity with persons under the age of 18 is prohibited.



The exchange of money, employment, goods or services for sex is prohibited.



Sexual activity with displaced persons, refugees, or in similar situations of vulnerability is prohibited.



Hiring prostitution services is prohibited.

How and where to report misconduct?



(57) 323 2082833
(57) 318 6236597



mc-cdreport@un.org
perez-salas@un.org
isaza@un.org



UN Verification
Mission in Colombia

Credits: Ivonne Rangel
Public Information Officer - Regional Office in San José del Guaviare

Colombie | Affiche sur l'exploitation et les atteintes sexuelles produite par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (UNVMC). Bogotá, Colombie, avril 2019. Photo de l'ONU/Linda Manaka Infante Suruta.

Notre travail sur le terrain

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes s'emploie à placer les droits et la dignité des victimes au premier plan des efforts des Nations Unies, et le terrain est le lieu où cela se passe. La Défenseuse des droits des victimes et les Officiers principaux des droits des victimes sur le terrain donnent de la visibilité à ceux qui ont souffert et travaillent à lutter contre la stigmatisation et la discrimination auxquelles les victimes sont souvent confrontées. Le Bureau s'emploie à faciliter l'accès des victimes à la justice et à accroître la responsabilité des auteurs, ce qui reste, toutefois, insaisissable pour la majorité des victimes.

Visites de pays

Depuis qu'elle a pris ses fonctions en 2017, la Défenseuse des droits des victimes a effectué des visites en République centrafricaine, en Colombie, en République démocratique du Congo, en Haïti, au Liban, en Jordanie et au Soudan du Sud, et a formulé des recommandations pour que les acteurs des Nations Unies poursuivent leurs actions afin de renforcer le soutien et l'assistance disponibles aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ces pays comprennent des contextes d'intervention humanitaire, ainsi que des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix.

Au cours de chacune de ces visites, la Défenseuse des droits des victimes a rencontré de manière confidentielle et individuelle les victimes - principalement des femmes et des enfants - afin d'écouter et comprendre leurs préoccupations et les assurer que les Nations Unies se tiennent à leurs côtés pendant qu'elles reconstruisent leur vie.

En 2019, la Défenseuse des droits des victimes a effectué trois visites sur le terrain afin de se faire une idée concrète de comment les acteurs des Nations Unies sur le terrain opèrent pour fournir une assistance et un soutien aux victimes. Ces visites sur le terrain ont permis aux acteurs du système des Nations Unies de

‘Nous devons mesurer ce que ces torts font aux victimes et à leurs communautés; ce que ces torts font au but même du travail des Nations Unies, car ces torts détruisent en effet la confiance’

se réunir afin d'évaluer la manière dont ils préviennent l'exploitation et les atteintes sexuelles et y répondent, et de faciliter des partenariats plus solides sur le terrain pour formuler des recommandations pour de futures actions, dans le but de renforcer le soutien et l'assistance aux victimes.

République centrafricaine

En République centrafricaine (du 19 au 22 février 2019), le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a organisé la première consultation globale des Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et des Officiers principaux des droits des victimes. Les questions abordées comprenaient l'exercice pilote de cartographie des services disponibles pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles décrit ci-dessus. La Défenseuse des droits des victimes a également assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations de sa première visite en République centrafricaine en octobre 2017. Elle a rencontré les victimes et leurs enfants nés à la suite d'exploitation et d'atteintes sexuelles (à leur demande). Le Bureau a reconnu l'engagement de l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine en faveur des droits des victimes, ainsi que les efforts déployés pour renforcer les mécanismes d'échange d'informations.

Les initiatives prises comprenaient la finalisation de lettres d'engagement à signer par les superviseurs et responsables de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et l'organisation, par le commandant de la force,

de réunions hebdomadaires avec les différents contingents sur la prévention. La formulation et l'adoption d'un protocole de partage des informations, actuellement mis en œuvre dans l'ensemble de l'équipe de pays, constitue également un pas important vers un équilibre entre le principe de confidentialité et la nécessité d'échanger des informations en temps opportun au profit des victimes.

Colombie

La visite de la Défenseuse des droits des victimes en Colombie (du 22 au 26 avril 2019) a inclus des réunions à Bogotà avec la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, le Groupe de travail PSEA, des interlocuteurs des États et des gouvernements, y compris la conseillère présidentielle pour l'égalité des femmes et le Directeur de l'Unité d'Attention et la Réparation aux victimes.

La Défenseuse des droits des victimes a également rencontré le médiateur et le Président de la Defensoría del Pueblo, l'Institution nationale des droits de l'homme. Une visite sur le terrain a été effectuée à Cúcuta, dans le Département de Norte de Santander, où des réunions ont eu lieu avec l'Équipe de coordination locale et les partenaires d'exécution locaux des organismes des Nations Unies. La Défenseuse des droits des victimes a observé la situation des migrants et des réfugiés à la frontière avec le Venezuela, y compris au Centre d'assistance transitoire pour les migrants, dans la région de La Parada, municipalité de Villa del Rosario, qui abrite des migrants et des réfugiés vénézuéliens, avec le soutien de l'OIM et du HCR.



Fonds d'affectation spéciale | En haut : Une femme achète un panier fabriqué dans le cadre d'un projet de soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies à Kavumu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Photo de l'ONU /Alban Mendes de Leon. En bas : Des membres du Réseau communautaire d'enregistrement des dénonciations de Sake, dans l'est du Congo, descendent la rue après avoir visité l'un des projets de leur communauté soutenu par le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Photo de l'ONU/Alban Mendes de Leon.

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes veille à ce que les victimes reçoivent l'assistance pratique dont elles ont besoin, comme l'accès à des services médicaux et juridiques, mais également une formation professionnelle pour reconstruire leur vie

Les recommandations de la Défenseuse des droits, découlant de cette visite, incluaient la nécessité d'une meilleure coordination dans l'approche à l'échelle du système des Nations Unies, grâce notamment à un coordonnateur PSEA dédié et un point focal pour le soutien et l'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Défenseuse des droits des victimes a également recommandé de renforcer le soutien aux victimes, notamment en créant davantage d'hébergement d'accueil et d'urgence; en diffusant les informations sur les prestataires de services; ainsi qu'en renforçant les capacités de la société civile, des autorités et institutions nationales.

République Démocratique du Congo

Lors de sa visite en République démocratique du Congo (22-29 novembre 2019), la Défenseuse des droits des victimes, a rencontré la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et d'autres hauts fonctionnaires de la Mission, y compris le commandant de la force et le commissaire de police, les chefs et représentants d'autres entités des Nations Unies, les autorités gouvernementales, les interlocuteurs de la société civile, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Des visites sur le terrain ont été effectuées à Bukavu et Goma où la Défenseuse des droits des victimes a rencontré des prestataires de services et visité les projets soutenus par le [Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles](#). Elle a également rencontré des bénéficiaires et des victimes à titre confidentiel.

Défenseurs des droits des victimes sur le terrain

Des Défenseurs des droits des victimes sont en place en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Soudan du Sud. Ces Défenseurs sont le principal point de contact pour toutes les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies, et veillent à ce qu'une approche centrée sur la victime, sensible au genre et aux enfants et non-discriminatoire, soit intégrée dans toutes les activités pour soutenir la réalisation de leurs droits.

Soutenir les victimes sur le terrain

Les Défenseurs des droits des victimes², et plus récemment les Officiers principaux des droits des victimes, opérationnalisent le rôle de la Défenseuse des droits des victimes³. Compte tenu de leur rôle à l'échelle du système, ils contrôlent, supervisent et coordonnent la vision stratégique de l'assistance et du soutien aux victimes avec tous les acteurs concernés du système des Nations Unies sur le terrain, en vue de garantir le respect des droits

2 Les défenseurs des droits des victimes sur le terrain sont des fonctionnaires des Nations Unies à plein temps qui ont d'autres fonctions et servent de points focaux pour l'appui et l'assistance aux victimes.

3 En mars 2020, il y avait deux Officiers principaux des droits des victimes en Haïti et au Soudan du Sud. Deux autres Officiers principaux des droits des victimes seront bientôt déployés en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

De profondes lacunes subsistent dans les services disponibles aux victimes. Davantage de Défenseurs des droits des victimes sur le terrain sont nécessaires afin d'établir un réseau dédié dans les secteurs du maintien de la paix, de l'humanitaire et du développement

des victimes. Ils sont également le principal point de contact pour toutes les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en gardant un contact étroit avec elles et en les informant des progrès d'avancement de leurs dossiers.

République centrafricaine

En République centrafricaine, la Défenseuse des droits des victimes travaille avec le Groupe de travail sur la protection de l'exploitation et des atteintes sexuelles (PSEA) et les sous-groupes sur la violence fondée sur le genre et la protection de l'enfance, pour faciliter les renvois vers les prestataires de services appropriés, et coordonner l'aide aux victimes dans l'ensemble du système. La Défenseuse des droits des victimes sur le terrain a aidé à résoudre les demandes en reconnaissance de paternité et à faciliter l'accès des victimes aux services et à l'assistance, tels que l'ouverture de comptes bancaires pour le transfert des pensions alimentaires pour enfants.

La Défenseuse des droits des victimes sur le terrain a également fourni un soutien aux victimes et aux témoins lors des enquêtes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, garantissant que leurs droits, y compris à la confidentialité, soient protégés, et de s'assurer qu'ils n'ont été ni traumatisés ni stigmatisés. La Défenseuse des droits des victimes sur le terrain en République centrafricaine continue également de travailler sur un projet en partenariat avec l'Association du Barreau américain (ABA) afin de fournir un soutien juridique aux victimes.

République Démocratique du Congo

En République démocratique du Congo, la Défenseuse

des droits des victimes sur le terrain travaille avec l'Équipe déontologie et discipline de la MONUSCO afin d'établir un protocole d'assistance aux victimes avec le soutien du FNUAP et d'UNICEF.

Cela vise à garantir que les victimes reçoivent une assistance dans les 24 à 72 heures suivant la réception d'une allégation, et qu'une personne dédiée pour le soutien les accompagnent tout au long de la procédure.

La Défenseuse des droits des victimes sur le terrain travaille également avec 42 réseaux communautaires d'enregistrement des dénonciations, qui ont été créés dans des endroits où la mission a la capacité de soutenir la mise en œuvre de mesures préventives et de protocoles de signalement, ainsi que des activités de sensibilisation et de formation.

En coordination avec l'Équipe déontologie et discipline, la Défenseuse des droits des victimes sur le terrain a aidé le Gouvernement sud-africain à convoquer des cours martiales en République démocratique du Congo en mars et octobre 2019, respectivement. Avec le soutien de la Défenseuse des droits des victimes sur le terrain, neuf victimes alléguant avoir été victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont témoigné devant le tribunal.

Haïti

En Haïti, l'Officier principal des droits des victimes, qui fait partie du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), mais avec un rôle à l'échelle du système des Nations Unies, coordonne les efforts, y compris avec des organisations d'aide juridique et

des avocats, pour fournir aux victimes une assistance juridique, afin de faciliter le règlement des demandes en reconnaissance de paternité et de pension alimentaire. Elle veille à ce que les victimes reçoivent des informations et des mises à jour sur l'état d'avancement de leur dossier.

L'Officier principal des droits des victimes a joué un rôle essentiel en permettant la poursuite d'un projet de l'équipe de pays des Nations Unies, lancé en 2018, qui fournit du matériel de base, un soutien éducatif, psychosocial et des moyens de subsistance aux victimes et aux enfants nés d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Soudan du sud

Au Soudan du Sud, la Défenseuse des droits des victimes sur le terrain a continué de veiller, tout au long de l'année 2019, à ce qu'une assistance, en temps opportun, soit fournie aux victimes, notamment la couverture des frais médicaux grâce au fonds de petite caisse fournie par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), et le rétablissement des paiements de soutien du père envers un enfant né d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

Ce travail sera poursuivi par un Officier principal des droits des victimes, déployé au Soudan du Sud en mars 2020.

La Défenseuse des droits des victimes sur le terrain a travaillé avec le Groupe de travail sur la protection de l'exploitation et des atteintes sexuelles (PSEA) afin d'établir des mécanismes communautaires d'enregistrement des dénonciations dans tout le

pays, et a dispensé une formation aux points focaux et aux membres de la communauté sur les normes de conduite et le signalement des allégations.

La Défenseuse des droits des victimes sur le terrain au Soudan du Sud a également aidé à résoudre les demandes en reconnaissance de paternité et à faciliter l'accès des victimes aux services et à l'assistance, tels que par exemple pour l'ouverture de comptes bancaires pour le transfert de pensions alimentaires.



Kenya | Des paniers fabriqués à partir de sacs de céréales recyclés tissés par des femmes victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre au MADE51 dans le camp de réfugiés de Kalobeyi au Kenya. L'installation est soutenue par BAWA Hope et des entités des Nations Unies, qui offrent des possibilités de moyens de subsistance aux femmes victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre grâce au développement de compétences et à l'établissement de liens avec les marchés locaux. Visite au Kenya effectuée pour le projet de cartographie du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, décembre 2019. Photo de l'ONU/Eric Anderson.



Haïti | En haut : Port-au-Prince, 1er août 2019. Campagne d'engagement communautaire dans les rues de la capitale haïtienne Port-au-Prince contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par l'Équipe déontologie et discipline UNPOL, visant à sensibiliser la population à la politique de tolérance zéro des Nations Unies, et transmettre les informations sur la hotline existante, afin de signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Photo de l'ONU/ Leonora Baumann. **République centrafricaine** | En bas : La première visite de la Défenseuse des droits des victimes en République centrafricaine avec le Secrétaire général en octobre 2017. Photo de l'ONU/Eskinder Debebe.

Plaidoyer pour les droits des victimes 2019

Janvier

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a participé à une consultation organisée par le Royaume-Uni contribuant à l'élaboration d'une politique sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et a soutenu l'intégration d'une approche centrée sur la victime pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La politique de l'OTAN sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été adoptée en novembre 2019.

Mai

Lors d'une conférence sur l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les crises humanitaires organisée par la Norvège, la Défenseuse des droits des victimes a dirigé une table ronde sur les besoins des victimes et l'intégration d'une approche centrée sur la victime dans les réponses à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. En mai, la Défenseuse des droits des victimes a également informé les coordonnateurs humanitaires des Nations Unies de leurs rôles et responsabilités en matière d'assistance aux victimes lors de leur retraite annuelle.

Septembre

La Défenseuse des droits des victimes s'est engagée auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de garantir l'intégration d'une approche centrée sur la victime dans sa recommandation sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, approuvée en septembre 2019.

Octobre

La Défenseuse des droits des victimes a informé la Sixième Commission de l'Assemblée générale, qui traite des questions juridiques, des difficultés rencontrées par les victimes et de la fourniture d'assistance et de soutien, lors de son examen d'un point sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies. La Défenseuse des droits des victimes a également informé plus de 500 acteurs et organisations humanitaires sur une approche centrée sur les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans un webinaire organisé par l'équipe de soutien Peer 2 Peer IASC en octobre 2019.

Novembre

La Défenseuse des droits des victimes a collaboré étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin de fournir des conseils et des orientations sur les rôles et responsabilités des coordonnateurs résidents des Nations Unies en ce qui concerne les droits et l'assistance aux victimes, y compris lors de la Retraite globale des coordonnateurs résidents, tenue en novembre 2019.

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a appuyé l'intégration de ces responsabilités dans le Cadre de gestion et de responsabilisation applicable au Système des Nations Unies pour le développement et au système de coordonnateurs résidents.

Feuille de route pour 2020

1. Guidé par les résultats du projet pilote de cartographie couvrant 13 pays, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, soutiendra l'élaboration de projets, de programmes et d'interventions dans le but de combler les principales lacunes en matière de soutien et d'assistance en 2020.
2. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes collaborera avec le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies (HCDH) et UNICEF afin d'étudier les moyens de combler les lacunes importantes dans l'assistance juridique aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
3. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes travaillera avec les principales parties prenantes afin d'explorer les moyens d'établir un point de contact unique pour accéder au financement des interventions auprès des victimes, y compris en cas d'urgence, qui serait accessible dans tout le système des Nations Unies.
4. À cette fin, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes élaborera un module de formation spécifiquement axé sur les droits des victimes et l'assistance, en se basant sur la stratégie globale, le Fonds d'affectation spéciale, le Protocole sur la prise en charge des victimes et la Déclaration sur les droits des victimes (en attente de finalisation), qui constituent le cadre opérationnel et politique du système des Nations Unies. Un tel module de formation pourrait également contribuer à l'élaboration d'une liste de points focaux formés ayant des responsabilités d'assistance aux victimes.
5. Un autre domaine de travail essentiel consistera à améliorer le rôle des Nations Unies dans la facilitation et le soutien du règlement des demandes en reconnaissance de paternité et de pensions alimentaires, afin que les victimes reçoivent le soutien et les informations nécessaires sur l'état d'avancement de leur dossier en temps opportun.
6. Bien que les quatre postes d'Officiers principaux des droits des victimes, approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies, soient un pas positif dans la bonne direction, la plupart des pays dans lesquels des entités des Nations Unies sont présentes, n'ont pas de point focal désigné pour veiller à ce qu'une approche centrée sur la victime soit prise dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

En 2020, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes concentrera ses efforts sur l'augmentation du nombre de postes d'Officiers principaux des droits des victimes, par le biais de financements extrabudgétaires, et travaillera à la création d'un réseau mondial de points focaux pour les droits des victimes, afin d'unir les efforts aux niveaux politique et opérationnel dans différents contextes, et renforcer les réponses concernant les droits des victimes et l'assistance.
7. La Défenseuse des droits des victimes donne la priorité aux efforts, en étroite collaboration avec

les partenaires des Nations Unies, pour mobiliser un soutien et des contributions supplémentaires pour son travail, ainsi que pour le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes de l'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Fonds d'affectation spéciale, rendu possible grâce aux généreuses contributions des États Membres, fournit un soutien vital aux services spécialisés pour les victimes.

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes et la Section déontologie et discipline du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (responsables de la gestion du Fonds d'affectation spéciale), chercheront à élargir et à diversifier la base de donateurs pour le Fonds d'affectation spéciale.

Ressources

Sites internet, rapports, articles, vidéos

Prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

<https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/défenseure-des-droits-des-victimes>

'Davantage de soutien est nécessaire pour les victimes d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies', entretien avec Jane Connors, mars 2020 *(disponible en anglais)*

<https://news.un.org/en/story/2020/03/1059401>

Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

<https://undocs.org/fr/A/74/705>

'Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles reconstruisent leur vie', YouTube *(disponible en anglais)*

<https://www.youtube.com/watch?v=uxgbCYBBjEc&feature=youtu.be>

Déontologie en missions de terrain

<https://conduct.unmissions.org/fr>

'L'ONU soutient les mères et les enfants abandonnés d'Haïti, encourageant les autres à se manifester', mars 2020 *(disponible en anglais)*

<https://news.un.org/en/audio/2020/03/1059351>

'Réparer une injustice : le Fonds des Nations Unies aide des milliers de survivantes d'atteintes sexuelles à reconstruire leur vie', juin 2019 *(disponible en anglais)*

<https://news.un.org/en/story/2019/06/1041051>

Glossaire *(disponible en anglais)*

<https://conduct.unmissions.org/fr/sea-vue-d-ensemble>



Défenseuse
des Nations Unies
des droits des victimes

‘Il y a tellement à faire.
Il y a eu des résultats
positifs, mais il reste encore
beaucoup de travail’

Jane Connors

Défenseuse des droits des victimes